

# Blagnac, questions d'histoire **70**

Revue Semestrielle d'histoire locale - novembre 2025

La métairie  
enchantée du baron  
de Blagnac

*p.1*

Les procès  
du curé  
Lasserre

*p.12*

Une famille  
blagnacaise  
de monnaieurs  
au XVIIIe s.

*p.19*

Le château du Ferradou :  
de la demeure  
d'un grand bourgeois à  
un établissement scolaire

*p.28*



*Le pesquier (en occitan) dénommé « le vivier du baron » - photo BHM*

Angèle Del Rio  
et Yves Bettini :  
une vie de luttés

La maison  
du 8 boulevard  
Jean-Rivet

Philippe  
Picot  
de Lapeyrouse

Une valise pour l'histoire : la valise  
militaire d'un appelé remise aux  
archives départementales

# Une famille blagnacaise de **monnayeurs** au XVIII<sup>e</sup> siècle

(Suite et fin)

par *Suzanne Béret*

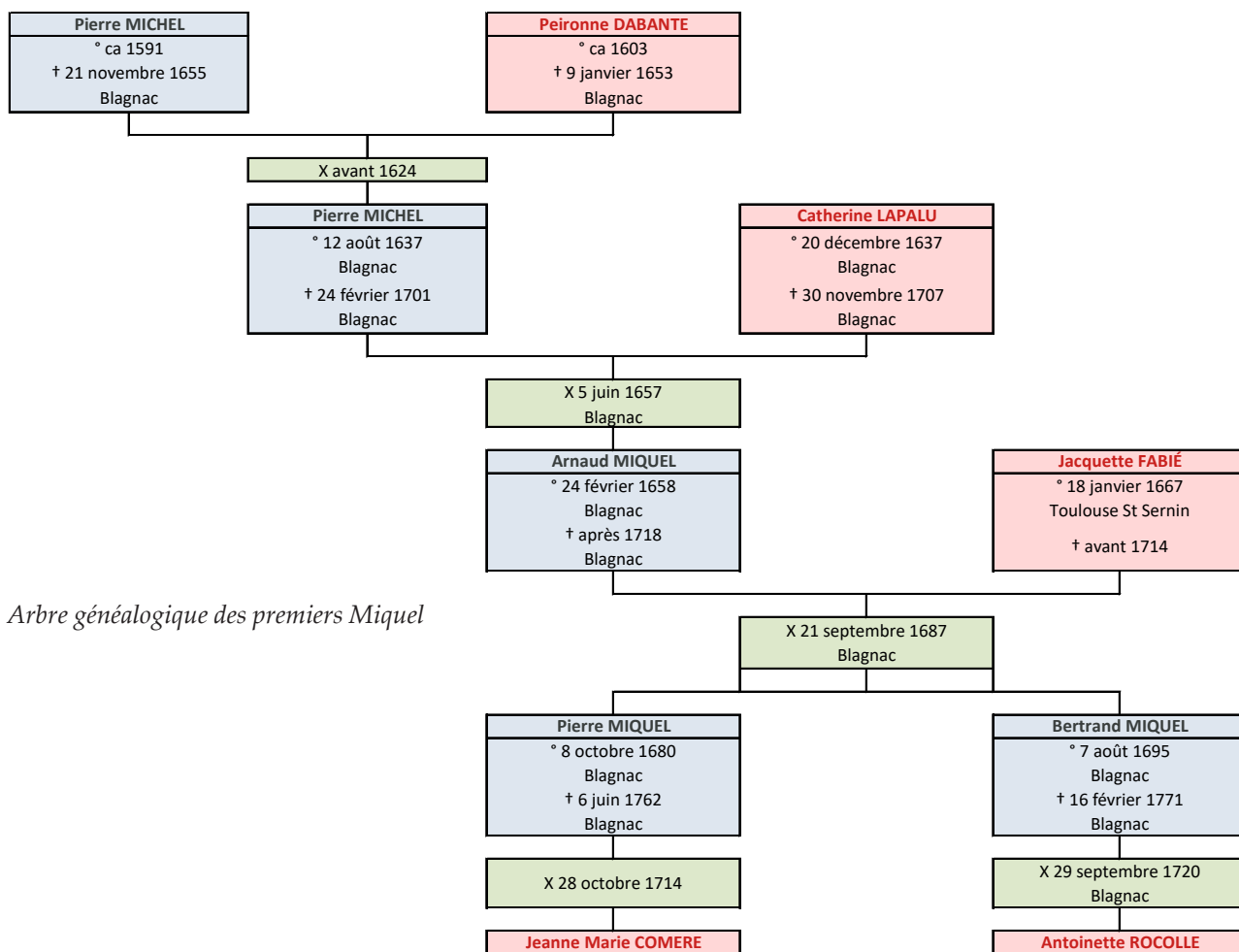
Dans le numéro précédent de *Blagnac, questions d'Histoire*, nous avons présenté le fonctionnement des Hôtels des Monnaies sous l'Ancien Régime. Aujourd'hui, nous faisons connaissance avec les Miquel, Blagnacais, qui, au XVIII<sup>e</sup> siècle, ont travaillé dans celui de Toulouse.

## UNE AFFAIRE DE FAMILLE

### Les Miquel

Les Miquel, patronyme orthographié anciennement MICHEL, résident à Blagnac depuis au moins le début du XVII<sup>e</sup> siècle. En effet, le premier couple trouvé : Pierre Michel et Peironne Dabante, non marié à Blagnac, y fait baptiser ses enfants dans les années 1620, date où débutent les registres paroissiaux blagnacais.

Ce Pierre Michel, né vers 1591, est l'ancêtre des Miquel qui travaillent à l'Hôtel des Monnaies de Toulouse jusqu'à la Révolution française et que nous allons présenter.



Au XVIII<sup>e</sup> siècle, ces Miquel appartiennent à une famille blagnacaise relativement aisée sans être riche. Ils possèdent en tout environ 8 hectares en terre cultivable, vigne ou jardin exprimés en arpents, pugnères et boisseaux, divisés en petites surfaces disséminées dans Blagnac, des Peyrous aux Baradels en passant par Coucourou (rue Pasteur), les Allières, la Potence (avenue de Cornebarrieu, face au Centre de radiologie) et le Ritouret. Ils habitent deux maisons avec jardin au-delà du fossé entourant le centre du village, dans la rue menant à la chapelle saint Exupère, près de la Fontcouverte, rue Bacquié Fonade actuelle. Ils payent des impôts : par exemple, en 1754, 5 livres 10 sols au titre de la capitation. Ils se situent ainsi dans la tranche médiane des imposables blagnacais. Ils exercent souvent le métier de pêcheurs de poissons.

L'Hôtel des Monnaies de Toulouse où travaillent plusieurs hommes et une femme de cette famille, se situe, depuis le XIII<sup>e</sup> siècle, sur un vaste emplacement délimité par la rue des Fleurs, la rue des Azes et la place du Salin. Selon Maurice Baron, cet établissement « se compose de sept maisons distinctes affectées soit au logement des fonctionnaires, soit aux ateliers et bureaux ; à ces maisons sont adossés plusieurs hangars, granges et écuries autour d'une grande cour ».

Gravure  
La trésorerie,  
place du Salin,  
vue par  
Jules Georges  
Savent au milieu  
du XIX<sup>e</sup> siècle  
(Musée du Vieux  
Toulouse, Inv.  
80-1397)



D'autres Blagnacais travaillent dans cet Hôtel des Monnaies, mais, de façon éphémère à l'inverse des Miquel qui, de membre en membre, traversent le siècle.

### Les premiers Miquel

En juillet 1718, Arnaud Miquel, « maître ouvrier à la monnaie de Toulouse » alors âgé de 60 ans, « présente » ses deux fils, Pierre l'aîné et Bertrand, respectivement nés à Blagnac le 8 octobre 1690 et le 7 août 1695. Tous les deux « étant d'estoc et ligne » (1) désirent être « reçu recuchon ouvrier de la dite monnoye ». C'est pourquoi, ajoute Bertrand à sa demande « Il plaira à vos grâces Messieurs ordonner que le suppliant sera présenté et que acte de la présentation lui sera expédié en la forme ordinaire pour ensuite être reçu recuchon ouvrier en la dite monnoye et jouir des droits, émoluments et prérogatives attribuées aux dits ouvriers »

Les « autorités » de la Monnaie : procureur du roi, juges-gardes..., après leur enquête préviennent le recuchon ou apprenti de son admission avec mention de son salaire et de ses droits.

Le procureur du Roy à la monnaie de Toulouse après la lecture de cette supplique ordonne de procéder à l'enquête « de vie, mœurs et religion catholique apostolique et romaine et affection au service du Roy ». Pour cela, il nomme des témoins censés connaître les intéressés.

Louis Vignaux, âgé de 35 ans, prêtre, bachelier en théologie et obituaire de la paroisse de Blagnac répond pour Pierre et Bertrand, « la main sur la poitrine ». Il prétend bien les connaître, il est sûr de leur filiation, il les a vus chez eux à Blagnac, mais aussi à l'église suivre la messe et autres offices. Il conclut en affirmant qu'ils sont tous les deux « de bonne vie et mœurs et de religion catholique, apostolique et romaine »

Vincens Sotoul, « marchand chandelier de Toulouse, âgé de 24 ans, demeurant au dit Toulouse au quartier de Saint Rome », dit la même chose concernant Pierre « la main sur les Saints Évangiles » ainsi que Jean Rufol, pêcheur de Toulouse, âgé de 36 ans. A la suite de cette enquête « contenant la déposition de trois témoins et faite par le Juge-Garde », Pierre Miquel prête serment affirmant qu'il est bien « d'estoc et ligne » par sa filiation, qu'il est bien catholique et qu'il a de « l'affection » pour le service du roi. Il s'engage en outre à ne pas divulguer les procédés de fabrication. Il est alors définitivement « reçu » et entre dans l'atelier. Comme Pierre, tous les futurs apprentis énonceront ces quatre conditions.

Faute de documents, nous ne savons pas si les mêmes personnes ou d'autres, à part le prêtre, ont témoigné en faveur de Bertrand Miquel. De toutes façons, la suite confirme que, comme son frère, il a été « reçu » à la « monnoye de Toulouse ».

Tous les deux, avec leur épouse, Jeanne Marie Comere pour Pierre et Antoinette Rocolle pour Bertrand, ont de nombreux enfants. Pierre en présentera trois à « la monnaie », Louis, Jean et Jean Louis ; un quatrième, Michel, se présente seul « comme recuchon monnayeur » en 1767, après le décès de son père. Bertrand n'en présente que deux : Jean et Gervais. Ses autres fils exercent le métier de boulanger ou de pêcheur.

Choisi comme troisième consul en 1731, Bertrand est bien connu des Blagnacais. À son décès le 16 février 1771, il est inhumé « sous le clocher ».

## La seconde génération de Miquel

Le 9 juillet 1744, Gervais et Jean Miquel, fils de Bertrand, maître ajusteur, âgés de 23 et 18 ans sont présentés par leur père et par le sieur François Catala, maître monnayeur « à l'effet d'être reçus recuchon ouvrier monnayeur dans la monnoye de Toulouse ». Ils adressent séparément leur lettre à « Monsieur le général provincial et aux juges-gardes » de cette monnaie.

Le Sieur Catala de Bruzaud, ajusteur, proteste en vain contre la réception de Jean, qu'il juge trop jeune.



Demande de Bertrand Miquel (Archives Départementales de la Haute-Garonne)

Rien n'a changé en 20 ans ou presque. Le général provincial prend connaissance de la demande, le procureur du roi ordonne l'enquête de bonne vie et mœurs et de catholicité. Celui-ci conclut pour Gervais, fils aîné de Bertrand Miquel et pour Jean, second fils « *qu'il soit reçu recuchon ouvrier ajusteur de la dite monnoye pourvu toutefois qu'il prête serment de fidélité, qu'il prouve sa filiation, sa catholicité, sa bonne vie et mœurs et qu'il puisse satisfaire à toutes les obligations auxquelles tout récipiendaire est tenu* ».

Ce même procureur nomme les témoins : le révérend Père Jean-Baptiste Rozières, religieux cordelier de Saint Antoine du Salin, 53 ans ; Paul Thomas Gibert, cordonnier, 40 ans et Laurens Raby marchand, 17 ans. Tous connaissent les deux frères et assurent qu'ils sont « *hommes de bien et d'honneur* » et qu'ils vont à l'église suivre les offices.

Le curé de Blagnac, Michel Darmengaud, s'ajoute, semble-t-il de sa propre initiative et déclare : « *Nous curé de Blagnac soussigné certifions à tous ceux qu'il appartiendra comme les nommés Gervais Miquel et Jean Miquel, fils de Bertrand Miquel et à Toinette Rocolle mariés mes paroissiens sont de bonne vie et mœurs et vivent suivant et conformément aux maximes de notre sainte religion catholique, apostolique et romaine. Fait à Toulouse le 12 juillet 1744* ». Suit la signature.

Témoignage  
du curé  
de Blagnac  
(Archives  
Départementales  
de la  
Haute-Garonne)

*Nous curé de Blagnac soussigné certifie à tous ceux qui appartiendra comme les nommés Gervais miquel et Jean miquel frères fils a Bertrand miquel, et a toinette rocolle mariés mes paroissiens sont de bon vie et mœurs et vivent suivant et conformément aux maximes de notre sainte religion catholique, apostolique et romaine fait a toulouse, ou le soussigné est detenu a cause de maladie, le 12 juillet 1744 Darmengaud curé de Blagnac le toulouse*

Jean Miquel décède le 26 janvier 1768, toujours employé à la Monnaie de Toulouse comme Maître Ajusteur. Son frère, Gervais, a déjà quitté la Monnaie. Il s'est marié en 1760 et exerce le métier de pêcheur de poissons comme plusieurs de ses ancêtres. Le 29 août 1744, Pierre Miquel, à son tour « présente » deux de ses fils : Louis et Jean âgés de 28 et 24 ans. Bertrand Miquel s'associe à cette présentation pour Louis tandis que François Catala, maître monnayeur, le fait pour Jean.

Étant tous les deux « *d'estoc et ligne* », ils demandent à être reçus comme « *recuchon ouvrier maître ajusteur* » pour Louis, « *recuchon monnayeur* » pour Jean. Chacun va donc suivre une voie différente dans l'Hôtel de la Monnaie.

Les mêmes témoins que pour les fils de Bertrand assurent la même chose que précédemment.

Comme leurs cousins, Louis et Jean, suivent la même procédure et entrent à la Monnaie de Toulouse selon leur désir.

### Michel Miquel

Pierre Miquel décède en 1762, son fils, Michel né en 1727, se présente donc seul devant le Général provincial de la Monnaie de Toulouse, le 8 avril 1767 mettant en

avant sa qualité « *de fils de maître* ». Il demande d'être reçu « *recuchon monnayeur de la dite Monnoye* ». Les témoins désignés : Jean Baptiste Molinier, religieux de l'ordre de Saint François, âgé de 56 ou 57 ans ; Jean Delblan, cordonnier pour femme, habitant Toulouse, 40 ans ; Jean Ducasse, cuisinier de Toulouse, 35 ans, « *leur main levée* » assurent connaître Michel Miquel, « *qu'il est de bonne vie et mœurs et qu'il fait profession de la religion catholique, apostolique et romaine* ».

Sa réception se fait comme pour ses cousins et frères après avoir prêté serment.

### Jean Miquel fils de Jean-Louis

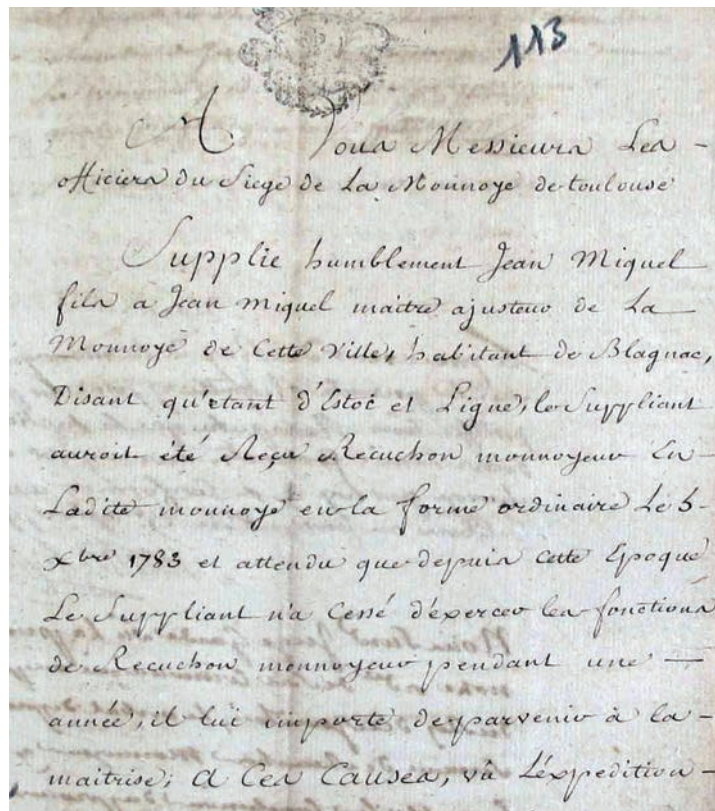
Nous n'avons pas de document concernant Jean-Louis Miquel, fils de Pierre né en 1725. Pourtant, il est bien dit « *Maître Ajusteur* » lorsque en 1780, il s'associe à trois monnayeurs pour tenter une action contre le fils du Sieur Catala de Bruzard qui veut se faire recevoir apprenti alors qu'il a 50 ans. De même le 14 mai 1782, toujours comme « *Maître Ajusteur* » il présente son fils aîné, Jean Miquel, âgé de 16 ans qui « *se trouvant d'estoc et ligne, désirerait se faire recevoir recuchon monnayeur à la Monnoye de Toulouse* ». Jean adresse un exemplaire de sa demande aux juges gardes et un autre au « *Général Provincial des Monnoyes au Département de Languedoc séant à Toulouse* »

Il y joint chaque fois son baptistaire daté du 13 mars 1766 et les lettres de réception et de maîtrise de son père. Il les « *supplie humblement* » de répondre favorablement. Le jour même sa requête est transmise au procureur du roi par les juges-gardes. Celui-ci, comme d'habitude, ordonne l'enquête de bonne vie et mœurs et d'appartenance à la religion catholique puis désigne les témoins : le Révérend père Jean Baptiste Labrousse, religieux du couvent des Grands Carmes de Toulouse, âgé de 31 ans ; Jean-Marie Fauga, 35 ans, fondateur de la Monnaie de la même ville ; Raymond Vincens, bourrelier « *de cette ville* », 26 ans ; Jean Faure, chaussetier de Toulouse, âgé de 18 ans. Tous « *la main mise sur leur poitrine ou sur les Saints Évangiles promettent et jurent de dire la vérité* ». Bien sûr, ils connaissent Jean Miquel, assurent qu'il mène une vie parfaite dans la religion catholique.

Est-ce à cause du jeune âge de Jean que le procureur du roi fait appel à quatre témoins et non à trois comme pour les autres Miquel ? Cela paraît possible.

En juin 1783, Jean Miquel, écrit à nouveau au Général provincial. Il fait remarquer « *qu'il a été reçu recuchon monnayeur le sept may 1782, qu'il n'a pas cessé d'exercer les fonctions de recuchon monnayeur pendant une année consécutive, et qu'il lui importe de parvenir à la maîtrise* ».

Apparemment, le Général provincial et le procureur du roi entendent bien cette nouvelle requête. Ils ordonnent qu'après une



Requête de Jean Miquel (Archives Départementales de la Haute-Garonne)

enquête supplémentaire pour savoir comment il se conduit, quelle est sa religion et « s'il se conforme aux ordonnances, édits, déclarations de Sa Majesté, arrêts de son conseil et de la Cour des Monnoyes », Jean Miquel « sera admis à l'épreuve du chef d'œuvre relativement aux ordonnances, règlements pour être de suite reçu maître monnayeur en la dite monnoye ».

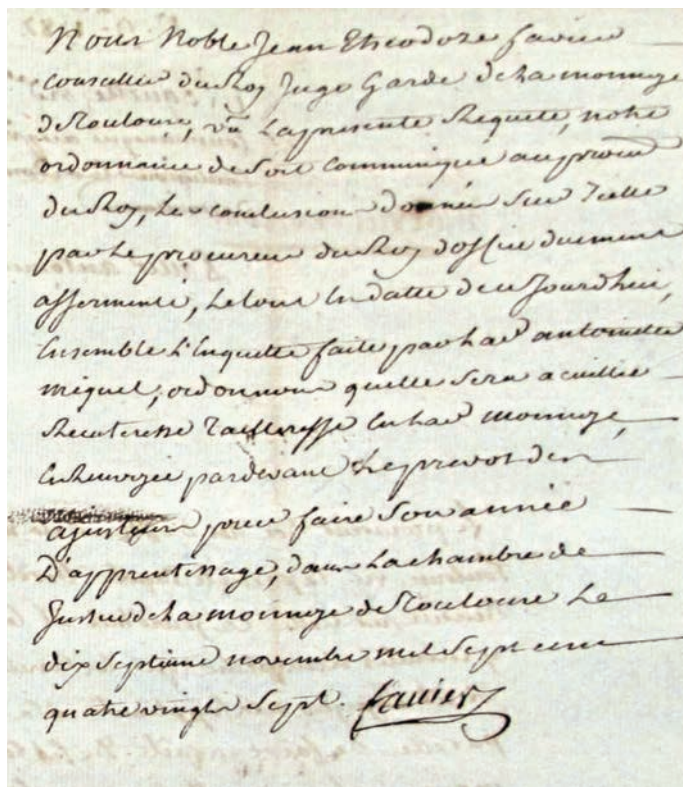
Pour la première fois, ces documents évoquent cette situation et la présentation d'un chef-d'œuvre pour parvenir à la maîtrise.

En principe, le chef-d'œuvre (2) concerne le futur apprenti. En effet, avant son apprentissage, le recuchon doit démontrer qu'il possède quelques connaissances techniques en présentant un « chef d'œuvre ». L'épreuve se déroule dans l'atelier sous la surveillance de deux monnayeurs. Les juges-gardes, assistés du Maître particulier, du Prévôt et de monnayeurs, estiment le résultat. Si celui-ci est satisfaisant, les officiers prononcent l'admission et un greffier en dresse procès-verbal.

En résumé, le futur apprenti doit avoir son père déjà en place, prêter serment et présenter un chef-d'œuvre avant d'être « admis ».

### Antoinette Miquel

Petite-fille de Bertrand Miquel, fille de Jean Miquel et de Françoise Rives, née le 9 août 1772, Antoinette Miquel fait sa demande aux Officiers du siège de la Monnoye de Toulouse, le 17 septembre 1787 pour être reçue « Recuteresse Tailleresse en cette monnoye ».



Décision  
concernant  
Antoinette Miquel  
(Archives  
Départementales  
de la  
Haute-Garonne)

Après l'enquête ordinaire sur sa vie et sa religion identique à celle des hommes, elle est envoyée auprès du Prévost de la compagnie pour effectuer « son année d'apprentissage » à partir du 27 novembre 1787. Cette décision a été prise à cette date « dans la chambre de Justice de la monnoye de Toulouse ».

Elle va apprendre et effectuer un travail qui se rapproche de celui des ajusteurs. Chargée de l'ajustage et surtout de la finition des flans, elle va se servir des mêmes outils que les hommes : écouenne, poids, balances, tables d'ajustage... Ce travail assez

pénible éloigne, en principe, les femmes de la Monnaie. Antoinette doit être la seule dans l'atelier, entourée d'une quinzaine d'hommes.

Selon Maurice Baron : « La part de la main-d'œuvre féminine dans les travaux monétaires semble avoir été peu importante ». Petite consolation, comme les autres employés de la Monnaie, Antoinette aurait pu transmettre sa fonction à sa descendance.

## LES CHANGEMENTS AU FIL DU TEMPS

### Chez les Miquel

Antoinette Miquel entre à l'Hôtel des monnaies deux ans avant la Révolution qui va entraîner de grands bouleversements.

Les deux Miquel encore à la Monnaie, la quittent. Antoinette épouse Jean Bosc, un Blagnacais, pêcheur de poissons de son âge, le 5 juillet 1796. Devenue mère de famille, elle s'occupe de son foyer. Son frère, Jean, de trois ans son aîné, ses cousins, ses oncles avec leur titre tout nouveau de « propriétaires » continuent d'exploiter leurs terres ou pêchent les poissons ou encore s'impliquent dans la vie politique du village comme « agent municipal » et même comme maire en 1792 et en 1830.

### Dans l'administration des Monnaies

Un décret du 21 mai 1791 modifie l'ancienne organisation administrative de la Monnaie. « *Les offices de Juges-Gardes, de Contrôleurs, de Contregardes, de Directeurs et Trésoriers particuliers, d'Essayeurs et graveurs des Monnaies demeurent supprimés* ». Ils sont remplacés par « *un Commissaire national, un adjoint (3), un Directeur, un essayeur et un graveur* ». Le rôle du Commissaire ressemble beaucoup à celui des Juges-Gardes. Les machines, outils et tout le matériel nécessaire au monnayage appartiennent au Directeur. Celui-ci achète les matières premières pour son propre compte, les fait transformer en espèces avec le moins de frais possible.

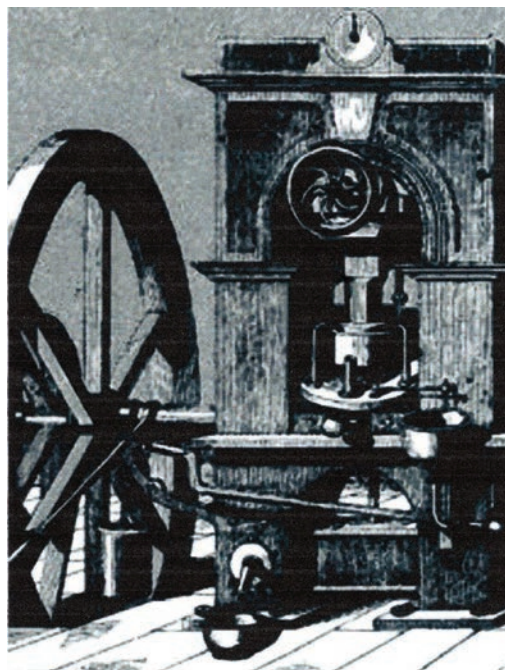
La profession de monnayeur devient libre et accessible à tous ceux qui possèdent des connaissances techniques.

Durant la période révolutionnaire, l'administration générale des monnaies siégeant à Paris supervise la fabrication des espèces qui utilise les métaux venant de l'argenterie des particuliers, de la fonte des cloches et des anciennes monnaies.

### Dans les techniques

Au XIX<sup>e</sup> siècle, les découvertes technologiques comme la machine à vapeur, rendent le travail plus rapide et moins fatigant. Un ingénieur allemand invente la presse monétaire en 1830. La force nécessaire à la frappe n'est plus exercée par une vis mais par un levier actionné à la vapeur. En 1845, l'ingénieur français Nicolas Thonnelier fait installer à la Monnaie de Paris une machine similaire conçue et modifiée à son idée. Elle fournit 100 pièces à la minute.

Ensuite, les progrès s'enchaînent jusqu'à nos jours et la frappe, tout en continuant d'observer les différentes étapes du processus traditionnel, est de plus en plus automatisée. Par exemple, une presse spéciale mue à l'électricité découpe les flans dans une bobine de métal et une caméra distingue les exemplaires défectueux ; dans les phases de conception et de gravure des coins, l'artisan-artiste bénéficie de l'aide de l'informatique et de l'ordinateur qui peut réaliser les projets d'empreinte.



Estampe de la presse Thonnelier.  
Œuvre de J. Bourgoïn  
8 avril 1880  
(BNF Paris)

### Pour l'Hôtel des Monnaies de Toulouse

L'Hôtel des Monnaies de Toulouse est définitivement supprimé par ordonnance

royale le 29 novembre 1837 en même temps que celui de Bayonne, La Rochelle, Limoges, Nantes et Perpignan. Une caserne d'infanterie (Caserne de la Monnaie) occupe alors les locaux jusqu'en 1852. Par la suite, les bâtiments tombent peu à peu en ruine et sont complètement démolis en 1904.

Depuis 1878, la Monnaie de Paris reste l'unique atelier national. Au milieu du XX<sup>e</sup> siècle il s'avère trop exigü mais, étant dans un site historique, il ne peut pas être agrandi. Aussi, en 1973, il est délocalisé à Pessac en Gironde. Toutefois, l'atelier de Paris se réserve la production d'art.

L'usine de Pessac qui profite de toutes les innovations récentes comme des presses pouvant porter 800 coups à la minute, frappe les euros pour la France et pour plus d'une quarantaine de pays. Les espèces qui en sortent annuellement se comptent en millions.

Les Miquel de Blagnac appartiennent à la longue chaîne des monnayeurs qui ont peiné dans les ateliers malsains, monnayeurs qui, aujourd'hui, commandent les machines qu'ils regardent faire sans presque aucune intervention de leur part.

## NOTES

- 1) Expression spécifique à la Monnaie : la réception du recuchon ou apprenti est héréditaire, de parents à enfants ou petits-enfants
- 2) Nous n'avons pas trouvé en quoi consiste ce chef-d'œuvre
- 3) Cet emploi est supprimé l'année suivante

## REMERCIEMENTS

Je remercie à nouveau chaleureusement Gérard BONNEHON, membre de l'Entraide Généalogique du Midi Toulousain, dont je fais également partie, de m'avoir communiqué les documents d'archives et de nombreux renseignements ainsi que Jack THOMAS qui m'a précisé certains termes et transmis, lui aussi, des documents d'archives. Sans oublier Didier CHAPUY qui a réalisé « l'arbre » des Miquel d'après les indications que j'ai trouvées dans les registres paroissiaux.

## SOURCES et BIBLIOGRAPHIE

-Archives départementales de la Haute-Garonne :

Série B : 9 B 2

Série C : 1 C 230 ; 1 C 199

Blagnac Capitation et Vingtième 1750-1790

-Archives municipales de Blagnac

Série E : État civil 1650-1790

Série G : 1G2

Recensements et plans du XVIII<sup>e</sup> siècle

BARON (Maurice) *La Monnaie de Toulouse* Thèse pour le doctorat, Toulouse, 1917

BLANC (Jérôme) *La complexité monétaire en France sous l'Ancien Régime* Université Lumière Lyon, décembre 1994

CAVIGNAC (Jean) *Les Hôtels des Monnaies et leurs archives* in La Gazette des archives n° 58, 1967

CLAIRAND (Arnaud) *Le collège des monnayeurs, ajusteurs et tailleuses de la Monnaie de Lille (1685-1790)* Revue du Nord n° 406 juillet-septembre 2014

COLIN (Bruno) *L'atelier monétaire royal de Montpellier et la circulation monétaire en Languedoc de Louis XIII à la Révolution (1610-1793)* Thèse de Doctorat de 3<sup>e</sup> cycle, Ed. du Balancier, Montpellier 1986  
DARNIS (Jean Marie) *Les ateliers monétaires (1418-1946)* Extrait du Catalogue des fonds d'archives de la Monnaie de Paris  
DELCAMP (Marion) *Les Tailleres de la Monnaie de Paris (1640-1789)* Revue numismatique année 2015  
DU CAMP (Maxime) *L'Hôtel des Monnaies* Revue des Deux Mondes décembre 1861  
FLON (Dominique) *Le fonctionnement de la Monnaie de Nancy aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles* Actes des congrès nationaux des sociétés historiques et scientifiques, année 2006  
REVEILLON (Tony) *Voilà comment se fabrique à Paris les monnaies d'or, d'argent et de cuivre* La Petite Presse 27 mars 1870 n° 1438  
SOUBEILLE (Georges) *Quand Toulouse battait monnaie* in Revue l'Auta - janvier 2008

gallica.bnf.fr /Bibliothèque nationale de France : Arrêts du Conseil d'État, lettres patentes etc.

Blagnac, Questions d' Histoire, numéro spécial *Gouverner Blagnac du Moyen Âge à nos jours* novembre 2000 et numéro 21 de mai 2001

Sites de numismatique : Société Française des Monnaies et Numista